



SYNTHÈSE DE L'AVIS

Montréal : et les jeunes dans ce
bouillon de culture?

DU
CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

SEPTEMBRE 2012

Montréal 



SOMMAIRE

Par le présent avis, le Conseil jeunesse de Montréal agit en conformité avec son mandat de conseiller le maire et les élus sur toutes les questions relatives aux jeunes et d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale.

Une réflexion pour la planification de l'Agenda 21 de la culture du Québec, à laquelle a participé le CjM en 2011, s'est tenue récemment. Le *Plan d'action 2007-2017 pour le développement culturel de Montréal* est présentement à mi-parcours de son échéancier et l'*Entente de développement culturel de Montréal* doit par ailleurs être renouvelée en 2013. Devant cette effervescence vis-à-vis du milieu culturel, il apparaît pertinent de se questionner pour savoir dans quelle mesure les actuelles politiques municipales dans le domaine culturel favorisent-elles l'épanouissement et la participation culturelle des jeunes Montréalaises et Montréalais, tant comme public que comme artistes? C'est ce qu'on voulu clarifier les membres du CjM, à travers le présent avis.

Pour répondre à ce questionnement, les principales politiques et interventions en matière culturelle ont été étudiées. Ainsi, la politique de développement culturel *Montréal, métropole culturelle* et les initiatives qui en découlent, la *Politique du patrimoine*, les politiques culturelles des arrondissements et les *Priorités jeunesse de la Ville de Montréal* ont été analysées en fonction de deux catégories de jeunes : les jeunes citoyens comme public ou comme consommateurs et les jeunes professionnels du milieu de la culture. L'évaluation de l'impact de ces politiques sur le comportement et la participation culturelle des jeunes a été effectuée à travers la consultation de l'étude récente de Culture Montréal *La participation culturelle des jeunes à Montréal* et la réalisation d'entrevues d'intervenants jeunesse et d'intervenants du milieu culturel.

Le CjM a pu constater que la Ville de Montréal soutient de nombreuses initiatives contribuant à l'épanouissement culturel des jeunes Montréalais. Toutefois, selon les secteurs, les initiatives qui s'adressent aux jeunes citoyens et aux jeunes professionnels du milieu de la culture sont inégalement promues. Divers freins à la participation ont été également relevés.

Devant ce constat, 14 recommandations ont été élaborées. Ayant une portée plus générale, deux recommandations encouragent la formulation d'un engagement clair vis-à-vis des jeunes quant à l'accès aux arts, à la création pour les jeunes citoyens et au soutien aux jeunes professionnels du milieu de la culture, tant dans la prochaine politique de développement culturel de Montréal que dans celles de tous les arrondissements.

Sept recommandations traitant de la promotion et de la communication, des infrastructures et de l'accessibilité financière visent un impact sur la participation des jeunes citoyens consommateurs de culture. Les cinq dernières recommandations ont trait à la promotion, à la création et aux mesures d'appui aux artistes et travailleurs du milieu culturel.

Enfin, à titre de métropole culturelle, Montréal doit continuer d'agir pour renforcer la participation culturelle des jeunes. Dans cette optique, plusieurs pistes sont proposées pour contribuer à la réflexion en vue des prochains engagements et plans d'action de la Ville en matière de culture.

INTRODUCTION

Montréal vit au rythme de la culture. Les festivals ponctuent son calendrier, de nombreux lieux de diffusion enrichissent son territoire et ses créateurs la font souvent briller à l'étranger. Que l'on pense à sa nomination comme ville UNESCO de design ou à l'aménagement du Quartier des spectacles, tout semble converger vers un même constat : Montréal s'affirme de plus en plus comme une métropole culturelle.

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) s'est toutefois demandé si l'accès à la culture est la même pour l'ensemble des Montréalais. Dans l'objectif de créer et consolider l'idée de métropole culturelle, la Ville a développé plusieurs outils, équipements et instances, et mis en place des politiques municipales. Qu'en est-il donc à l'égard des jeunes? Plus précisément : dans quelle mesure les politiques municipales dans le domaine culturel favorisent-elles l'épanouissement culturel des jeunes?

Dans le cadre de cet avis, le CjM s'est penché sur les principales politiques et interventions de la Ville en ce domaine : la politique de développement culturel *Montréal, métropole culturelle* et les initiatives qui en découlent, la *Politique du patrimoine*, les politiques culturelles des arrondissements et les *Priorités jeunesse de la Ville de Montréal* (Ville de Montréal, 2009). Étant présentement à mi-parcours de l'échéancier du *Plan d'action 2007-2017*, et puisque l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* doit par ailleurs être renouvelée en 2013, l'occasion est bien choisie pour effectuer un bilan des actions accomplies. Ce bilan permettra d'évaluer le chemin parcouru et de déterminer si le tir doit être corrigé à certains endroits.

LES JEUNES, DE QUI PARLONS-NOUS?

Conformément au mandat du CjM, l'avis s'intéresse aux jeunes âgés de 12 à 30 ans. Deux catégories de jeunes ont été établies dont les besoins et intérêts, bien qu'ils soient complémentaires, sont différents. Il s'agit des jeunes citoyens et des jeunes professionnels du milieu de la culture.

La catégorie des jeunes citoyens désigne de manière générale tous les jeunes Montréalais. Ce sont à la fois le jeune public, les étudiants, les jeunes défavorisés et les jeunes nouveaux arrivants. L'avis examine comment la Ville de Montréal favorise leur accès à la culture et leur donne l'occasion de participer de manière active à un processus de création. Les jeunes de la seconde catégorie, les jeunes professionnels du milieu de la culture, sont aussi des citoyens. Toutefois, ils sont des citoyens spécialisés dans le domaine de la culture. Cette catégorie comprend à la fois les artistes de la relève et les jeunes travailleurs du milieu culturel. Au fil de l'avis, il est souligné ce que met en place la Ville de Montréal pour soutenir la création et la diffusion d'œuvres d'artistes de la relève et accueillir une nouvelle génération de travailleurs culturels.

LES POLITIQUES CULTURELLES MUNICIPALES

MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE

Adoptée en 2005, la politique de développement culturel *Montréal, métropole culturelle* est le résultat d'un processus entamé en 2002. Cette année-là, lors du Sommet de Montréal, les acteurs réunis ont en effet recommandé que la Ville se dote d'une politique culturelle. La mission de la politique est « de contribuer à confirmer Montréal métropole culturelle d'envergure internationale. » Elle est articulée autour de trois grands enjeux : la démocratisation culturelle, le soutien aux arts et à la culture, et la qualité culturelle du cadre de vie.

Plusieurs passages de la politique culturelle évoquent les jeunes citoyens. La section sur le réseau des bibliothèques établit comme objectif d'intégrer davantage les 17 ans et moins. L'engagement 10 cible les commissions scolaires comme un partenaire clé et l'engagement 13 souhaite que les musées montréalais mettent l'accent sur la médiation culturelle¹ auprès des jeunes. Enfin, il y est fait mention de la Vitrine culturelle, qui devrait aider les jeunes à fréquenter les lieux culturels.

La politique culturelle se préoccupe également des jeunes professionnels du milieu de la culture. D'abord, à la section sur le réseau des diffuseurs municipaux. Ensuite, dans les pistes de réflexion pour réaliser l'engagement 16, qui cherche à appuyer les initiatives permettant à Montréal de se démarquer par sa créativité, le risque artistique et le caractère innovateur de sa production culturelle. Une autre section indique que le Conseil des arts de Montréal soutient la relève artistique par l'entremise de son plan d'action pour outiller la relève culturelle. Elle mentionne également que la Ville contribue à encourager l'excellence artistique chez les jeunes artistes par sa collaboration à la remise de deux prix importants : le Prix François-Houdé et le Prix Pierre-Ayot.

Sur les 38 engagements de la politique culturelle, deux mentionnent explicitement les jeunes. Bien sûr, certains engagements, sans s'adresser directement aux jeunes, ont tout de même un effet bénéfique sur leur participation culturelle. Toutefois, considérant l'importance des jeunes et de la relève pour assurer la vitalité artistique et culturelle de Montréal, le CjM croit que la politique de développement culturel, lorsqu'elle sera révisée, devrait présenter un engagement qui concernera spécifiquement les jeunes.

Recommandation 1 :

Que soit inclus dans la politique de développement culturel, lorsqu'elle sera révisée en 2015, un engagement clair à l'égard des jeunes. Cet engagement devra concerner à la fois l'accès aux arts et à la création pour les jeunes citoyens et le soutien aux jeunes professionnels du milieu de la culture.

¹ Toute activité ou action visant l'initiation du grand public aux arts et à la culture.

Le Plan d'action 2007-2017

C'est au terme des discussions menées lors du Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle, que le *Plan d'action 2007-2017* a été adopté. Il est articulé selon cinq orientations stratégiques :

1. La démocratisation de l'accès à la culture
2. L'investissement dans les arts et la culture
3. La qualité culturelle du cadre de vie
4. Le rayonnement culturel de Montréal
5. Les moyens d'une métropole culturelle

Trois éléments du plan d'action ciblent particulièrement les jeunes. Le point 1.1 vise à « [f]avoriser le droit à la culture pour tous les citoyens. » L'un des moyens d'action proposés pour y parvenir est d'«[a]ssocier les milieux de l'éducation aux stratégies de médiation culturelle par le développement de projets et de partenariats. » Il est donc envisagé que l'école deviendra un vecteur clé de la participation culturelle des jeunes.

La deuxième mention concerne plus particulièrement les jeunes professionnels du milieu de la culture. Il est proposé, au point 2.2, d'«[a]ppuyer le développement artistique professionnel » par les moyens suivants :

- mettre en valeur la qualité et la diversité de la formation artistique professionnelle à Montréal;
- appuyer les initiatives qui favorisent les artistes de la relève et de la diversité.

Enfin, le point 4.2 veut « [f]avoriser le rayonnement par l'accueil et la diffusion ». Il vise aussi la mise en valeur de l'expertise en formation en arts de la scène, autant du point de vue artistique que technique. S'il ne s'agit pas directement de mettre en valeur les jeunes qui profitent de cette formation en arts de la scène, il est toutefois possible d'imaginer qu'ils bénéficieront de cette attention portée à leur contexte d'apprentissage.

Ce survol du *Plan d'action* permet de constater que les considérations concernant la participation culturelle des jeunes y sont présentes. Elles sont cependant intégrées dans une majorité des domaines touchés par le *Plan d'action*.

L'Entente de développement culturel de Montréal (EDC)

Depuis 1979, neuf EDC ont été conclues entre le gouvernement provincial et la Ville de Montréal, dont la plus récente date de 2008. À l'origine, cette dernière couvre une période de quatre ans (2008 à 2011) et se chiffre à 140 M\$. En 2009, elle se voit toutefois bonifiée d'un montant supplémentaire de 30 M\$ pour la consolidation du réseau des bibliothèques et en 2011, elle est prolongée d'un an, portant son échéance à 2012.

L'actuelle EDC s'articule autour de cinq axes :

Axe 1 : Mise en valeur du patrimoine

Axe 2 : Accès à la culture

Axe 3 : Consolidation du réseau des bibliothèques

Axe 4 : Forum des équipements culturels

Axe 5 : Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

Parmi eux, seul l'axe 2 mentionne spécifiquement les jeunes :

« Les projets soutenus viseront à sensibiliser et à familiariser le public à la richesse de la culture et du patrimoine montréalais. Plus particulièrement, les jeunes, les Autochtones, les membres des communautés culturelles ainsi que les citoyennes et les citoyens des milieux défavorisés seront ciblés par des actions de rapprochement et d'échange avec les créatrices et les créateurs, selon l'approche de la médiation culturelle. »

Le soutien aux jeunes professionnels du milieu de la culture

Les jeunes professionnels du milieu de la culture sont interpellés à la mesure 2.2.2, intitulée « Aide à la relève artistique ». Celle-ci se chiffre à un montant de 465 000 \$, répartis en trois parts. D'abord, un premier montant sert à favoriser l'accueil et la circulation d'artistes de la relève dans le réseau Accès culture. Ensuite, une somme est allouée à l'Association des petits lieux d'art et de spectacles (APLAS) afin qu'elle puisse mettre en œuvre son plan stratégique. Enfin, la troisième partie est vouée au portail Artère, du programme ORAM.

L'APLAS est un regroupement de petites salles de spectacles (maximum 350 places) qui font « une place prioritaire à la relève, à l'innovation et à la création originale et joue[nt] un rôle proactif dans le développement, la promotion et le soutien de celles-ci. » Ces lieux de diffusion sont essentiels à la vitalité de la scène artistique montréalaise puisqu'ils servent de tremplins à de nombreux artistes émergents, favorisent l'expérimentation et la prise de risque. À cet égard, le CjM reconnaît que le soutien financier de l'EDC est des plus appréciés.

En 2010, l'APLAS a fait paraître un rapport sur l'affichage dans l'espace urbain où des constats importants ont été faits. L'affichage sauvage, c'est-à-dire la pose non autorisée d'affiches commerciales sur le mobilier urbain, permet aux plus petits joueurs culturels, de faire connaître leurs activités à peu de frais. Bien qu'il soit maintenant légal d'afficher sur les palissades des chantiers de construction², la pose d'affiches sur les lampadaires, poteaux électriques et boîtes aux lettres est passible d'amendes sévères.

En 2005 et 2006, un projet pilote de module d'affichage a été réalisé sur le territoire du Quartier des spectacles. Les résultats furent probants puisqu'une vingtaine de lieux, organismes et producteurs ont utilisé ces espaces légaux d'affichage. Des représentants du Service de

² Toutefois, il faut souligner que l'espace d'affichage légal est accaparé par la compagnie Publicité Sauvage, dont les équipes s'assurent de façon permanente que les affiches de leurs clients occupent tout l'espace disponible. Les services de Publicité Sauvage sont trop onéreux pour les petits diffuseurs, qui ne peuvent y avoir recours sans risquer de présenter des événements à perte.

police de la Ville de Montréal ont également affirmé « qu'ils observaient une réduction de l'affichage sauvage autour des modules du projet pilote. »

Le CjM considère important que la Ville déploie sur son territoire des structures d'affichage légales. L'affichage dans l'espace urbain se présente comme un élément essentiel de la vitalité artistique et culturelle de Montréal. Sans des espaces permettant la promotion culturelle à faible coût, Montréal ne pourra réellement prétendre soutenir la relève, le risque et l'innovation.

Recommandation 2 :

Considérant que la possibilité de faire la promotion de leurs activités à faible coût est un enjeu important pour les artistes de la relève, les producteurs indépendants et les petits lieux d'art et de spectacles, que la Ville déploie sur son territoire un réseau de modules d'affichage libre. Ces modules devront être particulièrement présents dans les secteurs ayant une haute concentration en lieux de diffusion.

L'EDC cible également la formation des intervenants culturels, particulièrement « la relève étudiante en art de niveau collégial ou universitaire qui désire travailler en animation d'activités culturelles dans les arrondissements ».

La participation culturelle des jeunes citoyens

Seul le point 2.5.5 de l'EDC mentionne une préoccupation à l'égard des jeunes citoyens, plus particulièrement des jeunes autochtones et des décrocheurs. Un montant total de 130 000 \$ est attribué à ces mesures.

Plus de la moitié du budget de l'EDC de Montréal est consacrée au patrimoine. À côté de ces chiffres, les montants accordés à des initiatives visant les jeunes professionnels du milieu de la culture et les jeunes citoyens semblent bien maigres. Lors des discussions entourant la prochaine EDC, il serait important que soit abordée la possibilité de rehausser les montants octroyés à la jeunesse.

Cadre d'intervention en art public

En 1989, la Ville de Montréal adopte son premier *Plan d'action en art public*. La même année, le Bureau d'art public est créé afin de prendre en charge l'atteinte de ces objectifs. En 2005, la politique de développement culturel annonce que la Ville compte réviser ce plan d'intervention. Cette volonté se traduit dans le *Plan d'action 2007-2017* par un engagement qui vise à « faire de l'art public une composante remarquable du paysage urbain. » Le nouveau cadre d'intervention en art public s'inscrit dans la continuité du précédent en maintenant la conservation, l'acquisition et la promotion comme champs d'action prioritaires.

L'art public et les artistes émergents

L'engagement 8 du nouveau cadre d'intervention vise à « [m]ettre en place une stratégie visant à favoriser la réalisation de projets d'installations temporaires sur le domaine public. Cette stratégie inclura le soutien logistique et une contribution financière. » Parmi les points qui

accompagnent cet engagement, on retient que « [l]a Ville créera une bourse en art public pour la réalisation d'une œuvre à caractère temporaire et qui sera destinée aux artistes émergents. »

Le CjM accueille avec plaisir l'annonce de la création d'une bourse destinée aux artistes émergents. Celle-ci favorisera l'inclusion des artistes émergents en art public et viendra compléter la formation dispensée dans les principales écoles d'art de Montréal. La création de cette bourse est aussi porteuse puisqu'elle contribuera très probablement à augmenter le nombre de jeunes artistes qui s'inscriront aux concours pour les œuvres permanentes. Toutefois, deux ans après l'adoption du nouveau cadre d'intervention, la bourse n'est pas encore en place. Le CjM espère vivement que la bourse envisagée verra le jour prochainement.

Le CjM reçoit aussi positivement l'intention de soutenir la réalisation de projets d'installations temporaires. Considérant que l'œuvre d'art public éphémère constitue souvent la première étape pour un artiste de la relève désireux de réaliser des projets d'art public et qu'elle permet d'explorer des avenues qui seraient impensables dans un cadre permanent, la tenue d'événements mettant en vedette des œuvres d'art public temporaires doit être encouragée.

Recommandation 3 :

Afin de consolider la présence des artistes de la relève en art public, tel que présenté dans le nouveau cadre d'intervention en art public :

- **que soit créée une bourse en art public pour la réalisation d'une œuvre à caractère temporaire et destinée aux artistes émergents;**
- **que soient valorisés les événements qui se consacrent à l'art public temporaire, notamment par la création d'un programme qui apportera un soutien financier à ces initiatives.**

Diffusion et promotion

Il faut souligner la qualité du travail de diffusion et de promotion effectué à l'heure actuelle par le Bureau d'art public, particulièrement dans la sphère des médias sociaux. Le Bureau d'art public est très engagé auprès des jeunes en formation. Ce travail promeut de manière importante l'art public et contribue à la formation des futurs professionnels du milieu des arts.

Le Bureau d'art public pourrait cependant s'impliquer davantage dans la médiation culturelle. Il planifie souvent des activités de médiation lors de l'inauguration de nouvelles œuvres afin de les faire connaître auprès de la population. Par contre, il ne dispose pas d'un programme permanent de médiation ni d'une personne qui est spécifiquement attitrée à cette question. Les activités de médiation culturelle sont une façon efficace de faire connaître les œuvres au grand public, en plus de lui permettre de se familiariser avec la création et la démarche derrière une œuvre. Afin de permettre aux Montréalais, et particulièrement aux jeunes Montréalais, de s'approprier les œuvres de la collection, les activités de médiation autour des œuvres d'art public devraient avoir lieu sur une base régulière.

Recommandation 4 :

Afin de permettre à tous les Montréalais, et particulièrement aux jeunes Montréalais, d'apprécier et de s'approprier les œuvres d'art public qu'ils côtoient au quotidien, afin également de valoriser la collection, que le Bureau d'art public se dote d'un programme permanent de médiation en art public. Celle-ci devrait être intégrée aux activités du Bureau d'art public au même titre que la conservation, la documentation et l'acquisition.

Le Plan d'action du réseau Accès culture 2010-2014

Le réseau Accès culture compte 24 établissements. Les maisons de la culture en constituent la majorité, mais elles y côtoient d'autres espaces de diffusion comme le Théâtre de Verdure et la Chapelle historique du Bon-Pasteur. Le réseau s'implique auprès des créateurs et des publics à trois niveaux : la diffusion, la médiation et l'incubation, c'est-à-dire le soutien à la création.

Un premier diagnostic du réseau Accès culture est réalisé en 2009. En réponse aux constats formulés, le réseau Accès culture se dote en 2010 d'un plan d'action pour la période 2010-2014. Notons aussi qu'en 2012, le réseau adopte un plan d'action propre à la danse.

Consolider la place de la relève

Le *Plan d'action 2010-2014*, adopté par le réseau, poursuit un objectif visant à « [a]ugmenter la part de la relève [...] dans la programmation. » Trois enjeux demeurent. En 2010, la part de la relève était évaluée à 12 % et on souhaitait qu'elle passe à 20 % d'ici 2014. Cependant, officiellement, le réseau ne peut imposer à ses membres de réserver 20 % de leur programmation à la relève. Dans ce contexte, la présence des artistes de la relève dans le réseau est soumise à la volonté des individus en place chez les diffuseurs. Tant qu'une personne sensible à ces enjeux est présente, tout va pour le mieux, mais rien n'assure que cette part de 20 % soit effectivement allouée à la relève.

Le deuxième enjeu vient du fait que la relève n'a jamais été définie par le réseau Accès culture. Que ce soit dans le diagnostic du réseau, dans le *Plan d'action 2010-2014*, ou encore dans le plan d'action en danse, on ne trouve aucune définition de ce qui constitue la relève à ses yeux.

En dernier lieu, bien que la diffusion soit primordiale, le soutien à la création, ou *l'incubation* telle que la désigne le réseau, est également un enjeu de taille. En plus de combler les besoins physiques des compagnies émergentes, par les locaux de répétition et l'équipement technique, les résidences permettent à ceux qui en bénéficient de se consacrer à temps plein à leur création dans une atmosphère propice à la recherche et au développement de nouvelles idées. Actuellement, il apparaît que le nombre de résidences est limité par le manque d'espace, la diffusion et l'incubation utilisant les mêmes salles. Toutefois, plusieurs projets de construction de nouveaux lieux sont dans les cartons. Afin de répondre au problème de l'occupation des salles, il serait judicieux que les nouveaux équipements construits intègrent dans leur plan des locaux de répétition. Que ce soit dans ces nouveaux espaces ou chez les diffuseurs déjà existants, le CjM croit que le réseau devrait se fixer des objectifs quant à l'accueil en résidence de compagnies de la relève.

Recommandation 5 :

Que le réseau Accès culture consolide son action auprès des artistes de la relève, tant au niveau de la diffusion que de l'incubation. Pour y parvenir :

- **qu'il se dote de moyens d'action précis pour faire passer la présence des artistes de la relève de 12 % à 20 % dans les programmations du réseau;**
- **qu'il adopte une définition claire de la relève artistique;**
- **qu'il développe un programme de résidence spécialement consacré aux compagnies artistiques de la relève.**

L'accès des jeunes à la culture

Le diagnostic du réseau Accès culture a démontré que les citoyens absents du réseau sont les moins de 35 ans, les moins scolarisés (niveau primaire et secondaire surtout) et les anglophones. Malheureusement, le *Plan d'action 2010-2014* n'a pris aucun engagement pour inverser la situation. La question de la faible présence des moins de 35 ans dans le réseau demeure donc entière.

De plus, certains arrondissements sont dépourvus de tout diffuseur municipal, ce qui crée une situation où l'accès à la culture est inégal chez les jeunes Montréalais. Le *Plan d'action 2010-2014* a répondu positivement à ce constat en proposant de doter « de salles de spectacles professionnelles les 3 arrondissements qui n'en ont pas et de doter d'une salle d'exposition professionnelle les 6 arrondissements qui n'en ont pas. » Le *Plan d'action* en est maintenant à mi-parcours et quelques projets sont en voie de réalisation. Cependant, certains des arrondissements les moins bien pourvus n'ont toujours pas amorcé de démarche visant à rétablir la situation.

Recommandation 6 :

Afin de permettre un accès équitable à la culture pour l'ensemble des jeunes Montréalais, que le réseau Accès culture :

- **développe une stratégie claire visant à se faire connaître auprès des moins de 30 ans, et ce, dans l'objectif d'augmenter leur présence dans les activités du réseau;**
- **soutienne l'aménagement de salles de spectacles et de salles d'exposition professionnelles dans les arrondissements qui en sont dépourvus.**

Outiller la relève artistique montréalaise

Le projet *Outiller la relève artistique montréalaise* (ORAM) a vu le jour en 2005 grâce à la collaboration du Forum jeunesse de l'île de Montréal et du Conseil des arts de Montréal. Il vise à réaliser une série d'actions structurantes qui permettent une meilleure intégration professionnelle des artistes de la relève. Il mise à la fois sur la réflexion et l'action.

La Mesure d'aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels de la relève de Montréal

Cette mesure a permis entre 2007 et 2010 de soutenir 15 organismes artistiques professionnels de la relève. Ce soutien financier visait le développement organisationnel des organismes qui bénéficiaient également d'un parrainage ou d'un accompagnement de la part d'organismes établis. Quand on connaît la précarité de la grande majorité des organismes artistiques professionnels de la relève, il est frappant de constater que tous les organismes ayant bénéficié de cette mesure sont toujours actifs en 2012. Il apparaît que le soutien financier et organisationnel fourni a eu un impact réel sur la consolidation de ces organismes. Nous croyons que cette mesure, qui a cessé en 2010, devrait être renouvelée puisqu'elle contribue de manière significative à soutenir le risque artistique et les jeunes professionnels de la culture, de même qu'à générer des actions structurantes au sein du milieu culturel et dans la ville.

Soutien aux premières expériences de travail dans des fonctions liées au domaine artistique

Depuis 2008, ce programme permet chaque année à une douzaine de jeunes de réaliser un stage rémunéré dans le milieu des arts et de la culture. Deux volets sont offerts : l'assistantat dans des fonctions administratives ou le stage dans des fonctions artistiques et techniques. En plus de contribuer à la professionnalisation des jeunes du milieu de la culture, le programme a également comme impact d'assurer un certain transfert de connaissances au sein d'organismes établis. Les contraintes liées au manque de temps et de ressources financières peuvent en effet conduire certains dirigeants à omettre cet aspect important de la survie de leur organisation. Les stages réalisés permettent de s'assurer qu'il y aura une relève dans les organismes culturels montréalais. Par ses effets positifs à la fois sur l'entrée des jeunes sur le marché du travail et sur la gestion des organismes culturels, ce programme se révèle extrêmement pertinent. Une évaluation du programme effectuée en 2011 a par ailleurs démontré un taux de placement de 100 %.

Artère

Le site Web Artère et le *Bulletin Artère* visent à fournir des outils de développement aux jeunes professionnels du milieu de la culture. Lancé en mai 2008, le portail Web présente un répertoire des artistes de la relève, un calendrier d'événements et une section d'offre de services et d'emploi. Chaque mois, il met aussi en vedette un artiste de son répertoire. Quant au *Bulletin Artère*, il est envoyé par courriel sur une base mensuelle à plus de 5 400 personnes. Il rassemble les informations d'actualité importantes selon chaque discipline artistique : arts du cirque, arts médiatiques, arts visuels, cinéma et vidéo, danse, littérature et conte, métiers d'art, musique, nouvelles pratiques et théâtre.

Le portail est visité annuellement par quelque 43 863 internautes, ce qui confirme qu'il s'agit d'un outil qui répond à un besoin chez les artistes de la relève et les jeunes travailleurs culturels.

Recommandation 7 :

Afin de soutenir le risque artistique, la consolidation des artistes et organismes artistiques professionnels de la relève, que le Conseil des arts de Montréal :

- adopte à nouveau la *Mesure d'aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels de la relève de Montréal*;
- maintienne le programme *Soutien aux premières expériences de travail dans des fonctions liées au domaine artistique*;
- maintienne le portail *Artère*.

Le plan stratégique du réseau des bibliothèques

Le réseau des bibliothèques de Montréal compte à l'heure actuelle 43 établissements répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville. Dans l'objectif de procéder à un plan de rattrapage et de consolidation du réseau, un diagnostic a été réalisé en 2005 pour en déterminer les besoins. En 2008, l'axe 3 de l'Entente de développement culturel de Montréal portait spécifiquement sur la consolidation du réseau des bibliothèques. Un premier montant de 30 M\$ lui a été alloué, bonifié d'un second montant de 30 M\$ en 2009. Ces montants sont entièrement consacrés au programme *Rénovation, agrandissement et construction de bibliothèques publiques* (RAC).

L'étude *La participation culturelle des jeunes à Montréal*, de Culture Montréal, nous apprend que ce sont surtout les 12 à 17 ans qui délaissent les bibliothèques. Le CjM s'est donc concentré sur les éléments qui concernent cette tranche d'âge.

Les espaces jeunesse

Il apparaît que les adolescents se sentent souvent peu les bienvenus dans les bibliothèques. Leur débordement d'énergie peut parfois mener à des accrochages avec les autres usagers des lieux et les bibliothécaires. Cette cohabitation soulève de nombreux défis que les nouvelles bibliothèques en construction devraient arriver à relever, du moins en partie. En effet, les bâtiments à venir sont conçus sur le modèle de la bibliothèque dite de troisième lieu. Ce concept prévoit en parallèle des espaces traditionnels de lecture et de travail, des espaces où il est possible de prendre un café et parler. Par cette meilleure gestion des espaces, il sera sans doute plus facile d'accommoder les différentes clientèles de la bibliothèque et, de surcroît, de réserver aux adolescents une zone qui leur ressemblera.

De nombreuses bibliothèques déjà existantes ont aussi mis en place des espaces jeunesse, parfois appelés *zones ados*. C'est le cas notamment des bibliothèques de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et des bibliothèques du Plateau et du Mile-End. Les *zones ados* présentent des ouvrages destinés spécifiquement à la clientèle 12-17 ans, des poufs et des sofas, de même que des ordinateurs portables. Tout est mis en œuvre pour que les adolescents s'y sentent invités et accueillis et pour faire de la bibliothèque davantage qu'un lieu qui offre un service de prêt de livres.

Considérant que les adolescents montréalais se sentent souvent inconfortables dans les bibliothèques du réseau, les espaces jeunesse apparaissent comme une solution efficace qui leur permettra de s'y sentir plus à l'aise et d'éviter les conflits avec les différents utilisateurs des

bibliothèques. Bien que l'espace puisse parfois être plus difficile à trouver dans les anciennes constructions du réseau, tout doit être mis en œuvre afin d'aménager des espaces voués spécialement aux 12 à 17 ans dans l'ensemble des bibliothèques.

Recommandation 8 :

Dans l'objectif de mieux desservir les clientèles adolescentes, que dans la mesure du possible toutes les bibliothèques se dotent d'un espace voué aux jeunes, tel que réalisé aux bibliothèques du Plateau et du Mile-End. Cet espace, en plus de présenter des ouvrages qui s'adressent à cette tranche d'âge, permettra une appropriation plus souple des lieux et, lorsque possible, offrira des postes informatiques.

Communication et numérique

Les bibliothèques se doivent aujourd'hui d'être virtuelles, c'est-à-dire de se doter de services en ligne tels que l'offre de livres numériques et l'accès aux bases de données. Le site Web des bibliothèques doit également être un espace dynamique qui facilite la recherche, adapté à ses utilisateurs, et se développer en lien avec les réseaux sociaux. Sur ce dernier point, le réseau est sur la bonne voie. Il dispose de sa propre page Facebook et plusieurs bibliothèques ont également des pages individuelles.

Sur le plan virtuel, la principale lacune s'observe plutôt du côté du site Web général du réseau des bibliothèques qui aurait avantage à être mis à jour. De plus, une section pourrait être créée spécialement pour les adolescents. Les 6 à 12 ans, eux, bénéficient d'une section qui leur est entièrement consacrée. Entre l'apparence très institutionnelle du site général des bibliothèques et l'atmosphère enfantine de la section *Bibliojeunes*, les adolescents ne sont pas interpellés. Il serait pertinent de créer un espace virtuel adapté à leurs besoins et qui soit à leur image³.

Recommandation 9 :

Tout comme pour les 6 à 12 ans qui disposent d'une section qui leur est consacrée sur le site Web des bibliothèques, que soit développée une section s'adressant particulièrement à la clientèle adolescente.

Montréal, ville UNESCO de design

En 2006, la Ville de Montréal est désignée Ville UNESCO de design et le Bureau Design Montréal est mis en place. En 2008, l'Entente de développement culturel de Montréal vient apporter un soutien financier de 1,2 M\$ au chantier *Réalisons Montréal Ville UNESCO de design*.

Le chantier, fruit d'une collaboration entre le Bureau Design Montréal et la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal, vise à « rendre tangible la désignation Montréal, Ville UNESCO de design ». Parmi les enjeux qui l'animent, il s'en trouve un qui

³ Dans son avis *De la parole aux actes : informer, impliquer, intégrer*, le CjM a également recommandé la segmentation de l'information disponible en fonction de l'âge et des intérêts des jeunes.

concerne la relève en design : « *faciliter l'accès à la commande publique en design, à la relève et aux talents confirmés.* »

Réalisons Montréal Ville UNESCO de design a notamment donné naissance à la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal. Celle-ci s'adresse spécifiquement aux designers de la relève. Le montant de 10 000 \$ doit servir à la réalisation d'un projet de perfectionnement. Il va sans dire que cette bourse, tant par ses objectifs que par l'aide financière accordée, constitue un soutien important aux jeunes créateurs et participe à concrétiser la nomination de Montréal Ville UNESCO de design. D'ailleurs, la qualité des projets nés des quatre premières années a démontré la pertinence de soutenir les designers en début de carrière.

Le loisir culturel

Tout comme pour les lieux de diffusion professionnels et les bibliothèques, ce sont les arrondissements qui gèrent l'offre d'activités en pratique artistique amateur. Néanmoins, par l'intermédiaire du Bureau du loisir, la Ville centre soutient les arrondissements et leurs partenaires par la mise en place de programmes permettant le financement de projets particuliers et en offrant de la formation pour les intervenants en loisir culturel.

Inclusion et innovation

Le programme *Inclusion et innovation* offre un soutien financier à des « projets novateurs en pratique artistique amateur comme outil d'inclusion culturelle. Ces projets doivent être adaptés à des clientèles ayant des intérêts spécifiques ou vivant des situations particulières. » Il concerne tout autant les disciplines traditionnelles de la pratique artistique amateur que les nouveaux domaines comme les arts médiatiques. Bien que le programme ne cible pas uniquement les jeunes, il semble qu'environ 50 % des projets s'adressent à eux.

Formation pour la relève en loisir culturel

D'une durée de 32 heures, la formation comprend un volet théorique et un stage pratique. Elle est gratuite et s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans, étudiants ou jeunes diplômés en arts.

Cette formation a deux impacts importants. D'une part, elle répond au besoin des arrondissements d'engager des animateurs spécialisés dans l'enseignement de la pratique artistique amateur dans un contexte de loisir culturel. D'autre part, elle accompagne et prépare de jeunes finissants en arts au monde du travail. Après la formation, plusieurs jeunes ont été embauchés par le centre de loisir où ils ont réalisé leur stage, belle retombée concrète et positive. Malheureusement, après quatre années d'existence, la formation est menacée de ne pas être renouvelée. Considérant son incidence positive à la fois du côté des arrondissements que du côté des jeunes professionnels du milieu de la culture, le CjM considère qu'elle devrait être maintenue.

Recommandation 10 :

Considérant les impacts positifs de cette formation, tant pour les artistes de la relève que pour les organismes qui offrent des activités en loisir culturel, que soit maintenu le programme *Formation pour la relève en loisir culturel*.

Les musées montréalais

Les musées montréalais sont des partenaires privilégiés de la Ville pour favoriser l'accès à la culture et au savoir. Afin de les soutenir dans leur mission, le *Plan d'action 2007-2017* s'est d'ailleurs engagé à « favoriser le développement des musées montréalais » en se fixant deux objectifs :

- « - Accueillir avec ouverture les projets des musées montréalais qui permettent de bonifier et de mettre en valeur les collections muséales.
- Appuyer les projets de la Société des directeurs des musées montréalais (SDMM) visant à accroître la fréquentation des musées, dans une optique de médiation culturelle. »

La Société des directeurs des musées montréalais

Fondée en 1987, la SDMM rassemble aujourd'hui 38 responsables d'institutions muséales. Ses activités comptent l'organisation de la Journée des musées montréalais, la gestion de la carte des musées et de la carte prestige, la publication du magazine *Musées Montréal* et diverses autres initiatives de promotion des musées, comme la création de l'application mobile Musées de Montréal.

La 26^e Journée des musées montréalais a eu lieu en 2012. Avec les 113 000 entrées que la Journée a générées, il apparaît clairement que l'accès gratuit aux institutions muséales répond à un besoin chez les citoyens, locaux et étrangers. Avec le succès que connaît cette initiative, on peut penser qu'il serait pertinent d'avoir plus d'une Journée des musées montréalais.

Pour sa part, la carte des musées, avec ses modalités particulières, semble s'adresser davantage aux touristes qu'aux résidents de Montréal. Il pourrait être judicieux de mettre en place une carte privilège pour les jeunes, et donc vendue à moindre coût, puisque le manque de ressources financières est une barrière importante à la participation culturelle des jeunes.

LES POLITIQUES CULTURELLES DES ARRONDISSEMENTS

Certains arrondissements se sont aussi dotés d'une politique de développement culturel. Lorsqu'on pense qu'ils ont notamment la responsabilité de gérer la programmation des lieux municipaux de diffusion culturelle et l'offre en loisir culturel, cette démarche se révèle fort pertinente. Malheureusement, elle n'est pas chose commune dans les 19 arrondissements; seulement quatre l'ont fait : LaSalle, Montréal-Nord, Outremont et le Sud-Ouest.

Les trois premières politiques de développement culturel s'avèrent plus complètes, aux yeux du CjM, puisqu'elles intègrent des préoccupations qui concernent à la fois les jeunes citoyens et les

jeunes professionnels du milieu de la culture. Toutefois, les 15 arrondissements qui ne disposent pas de politique similaire sont certainement ceux qui présentent le plus grand manque à cet égard. Il est opportun que tous les arrondissements de la Ville se dotent d'une politique de développement culturel et même d'un plan d'action en culture. Par cet engagement de tous les arrondissements envers la culture, la Ville de Montréal pourrait véritablement s'affirmer comme une métropole culturelle.

Recommandation 11 :

Considérant que la culture est une compétence d'arrondissement, que tous les arrondissements se dotent d'une politique culturelle et d'un plan d'action en culture. Tout comme pour la politique *Montréal, métropole culturelle*, ces politiques devront intégrer un engagement concernant à la fois l'accès aux arts et à la création pour les jeunes citoyens, et le soutien aux jeunes professionnels du milieu de la culture.

LA POLITIQUE DU PATRIMOINE

Tout comme pour la politique de développement culturel, la volonté de se doter d'une politique du patrimoine est née lors du Sommet de Montréal 2002. La politique a finalement été adoptée en 2005. La même année, le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise a également été créé. Mentionnons aussi qu'en 2010, la *Politique du patrimoine* a fait l'objet d'un bilan. Notre analyse de la politique du patrimoine en tiendra compte.

Globalement, la *Politique du patrimoine* fait peu référence aux jeunes et s'adresse majoritairement aux professionnels du patrimoine. Toutefois, parmi les partenaires de la société civile qui sont mentionnés par la politique, on retrouve les universités, les établissements d'enseignement et les commissions scolaires. La rencontre entre la Ville et le milieu de la recherche universitaire a été fructueuse pour les deux parties. Le *Bilan 2005-2010 de la Politique du patrimoine* fait mention de nombreuses collaborations de la Ville avec diverses instances de l'UQAM, de l'UDM et de l'Université Concordia. Plusieurs stagiaires ont également été accueillis. Le CjM tient donc à souligner l'excellente collaboration qui s'effectue entre le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise et le milieu universitaire.

La sensibilisation

Le CjM reconnaît l'importance du rôle de la Ville en ce qui concerne l'évaluation, la documentation et la préservation du patrimoine montréalais. Toutefois, il semble aussi important de faire connaître les richesses qui constituent notre héritage collectif. Pour que le patrimoine puisse donner du sens à la ville contemporaine, il apparaît essentiel que les citoyens qui le côtoient apprennent à le connaître. Le CjM soutient l'importance de diffuser l'information disponible sur le patrimoine montréalais. Afin de s'adresser plus spécialement aux jeunes, différents partenariats peuvent être envisagés avec les écoles, maisons de jeunes et autres organismes travaillant auprès de cette population.

Recommandation 12 :

Afin que le patrimoine puisse contribuer à donner un sens à la ville pour l'ensemble de ses citoyens, développer davantage d'activités de sensibilisation au patrimoine montréalais. Pour susciter plus particulièrement l'intérêt des jeunes, développer des partenariats avec les écoles, maisons de jeunes et autres organismes travaillant auprès de cette population.

Après cinq années d'existence de la *Politique du patrimoine* et du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, le bilan a soulevé l'importance de réaliser un « bilan sur la performance des sites Web. » Or, il apparaît que la Ville aurait avantage à actualiser ses sites Web voués au patrimoine, ainsi qu'à mettre en place une stratégie de communication concertée où des outils ayant recourt aux technologies mobiles seraient développés. Ces derniers seraient particulièrement adaptés pour initier les jeunes au patrimoine montréalais. De plus, l'absence du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise sur les réseaux sociaux est une lacune importante. Les jeunes sont très présents sur ces plateformes, il s'agirait d'un nouvel espace pour établir un dialogue avec eux.

Recommandation 13 :

Que les outils de communication de la Ville en matière de patrimoine soient actualisés et bonifiés, notamment par l'intégration des possibilités offertes par les technologies mobiles. Plus particulièrement, une mise à jour des sites Web voués au patrimoine s'impose, de même que la présence sur les réseaux sociaux. L'ensemble de ces actions contribuera à rejoindre les jeunes sur leur propre terrain et à donner une image plus attractive du patrimoine.

LES PRIORITÉS JEUNESSE

Les Priorités jeunesse sont régies par la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal. Elles représentent le principe directeur qui vise à guider l'action de la Ville et de ses partenaires dans leurs interventions auprès des 12 à 30 ans. Elles touchent la bonification de projets préexistants dans quatre domaines prioritaires : l'intégration socioéconomique; la cohésion sociale; les activités de création et de valorisation de l'estime des jeunes; l'environnement et le développement durable.

Le *Bilan des Priorités jeunesse municipales 2007-2010* présente quatre grandes orientations dans le volet culture :

1. Faciliter l'accès à la culture et au patrimoine
2. Soutenir le développement de la relève artistique
3. Faire des bibliothèques municipales un foyer d'activités pour les jeunes
4. Développer l'estime de soi

Pour réaliser ces orientations, plusieurs moyens sont choisis : la médiation culturelle, le soutien à l'organisation d'activités de formation et de réseautage pour les artistes de la relève, l'organisation de festivals, etc. Les Priorités jeunesse donnent lieu à une diversité d'actions qui soutiennent la participation culturelle des jeunes, qu'il s'agisse des jeunes citoyens ou des jeunes professionnels du milieu de la culture. Ces quatre orientations s'inscrivent tout à fait

dans la volonté de favoriser l'épanouissement culturel des jeunes. En ce sens, le CjM considère positivement le bilan des actions des Priorités jeunesse en culture.

LA PARTICIPATION CULTURELLES DES JEUNES

Pour mener à bien l'exercice, il est apparu important de s'interroger sur la nature de la participation culturelle des jeunes. Quelles activités culturelles ont leur préférence? Quels lieux culturels fréquentent-ils? Pour quelles raisons ne participent-ils pas à certaines activités? Les réponses à ces questions ont permis un l'arrimage des recommandations à la réalité. Elles ont été rassemblées grâce à deux stratégies. D'une part, la consultation de l'étude *La participation culturelle des jeunes à Montréal* sur laquelle a travaillé Culture Montréal. D'autre part, la rencontre d'intervenants de trois maisons de jeunes de l'île de Montréal qui ont partagé ce qu'ils observent chez les jeunes qu'ils côtoient régulièrement.

N'ayant pu rencontrer suffisamment de jeunes professionnels du milieu de la culture pour tracer un portrait de leurs implications, cette section se consacre donc aux jeunes citoyens consommateurs de culture.

L'OFFRE CULTURELLE ET LES JEUNES

Les bibliothèques

Les adolescents ont une perception négative de la bibliothèque. Souvent, le seul fait de prononcer le mot *bibliothèque* est suffisant pour décourager ceux qui auraient un intérêt à participer à une activité. L'étude de Culture Montréal révèle que la majorité des jeunes de 12 à 24 ans rencontrés dans le cadre de leur démarche pratique la lecture. Bien sûr, des intensités variables sont observées, mais ce constat est tout de même fort positif. Par contre, cette pratique généralisée de la lecture ne se reflète pas dans la fréquentation des bibliothèques chez les 12 à 17 ans. Il semble donc qu'un important travail doit être réalisé particulièrement auprès des 12 à 17 ans afin de favoriser leur présence dans les bibliothèques.

Les musées

Il apparaît que les musées sont davantage fréquentés sur une base volontaire par les plus âgés. En effet, environ la moitié des jeunes de 25 à 34 ans rencontrés pour l'étude de Culture Montréal visitent des institutions muséales sur une base régulière. Le même ratio est observé chez les 18 à 24 ans. Toujours selon les résultats de l'étude de Culture Montréal, ce sont ainsi les 12 à 17 ans qui se rendent le moins souvent au musée, à l'exception de quelques sorties scolaires. Certains jeunes de cette tranche d'âge affirment qu'ils ne s'y rendraient pas d'eux-mêmes, mais qu'ils sont contents d'y aller avec l'école parce qu'ils finissent souvent par apprendre quelque chose. Cependant, certains n'y voient aucun intérêt.

Les maisons de la culture

Les jeunes des trois maisons de jeunes visitées ne fréquentent pas les maisons de la culture, selon ce que peuvent observer leurs animateurs. Dans l'étude de Culture Montréal également, celles-ci sont assez peu visitées par les jeunes interrogés. Certains relèvent qu'ils se rendaient à la maison de la culture de leur quartier lorsqu'ils étaient plus jeunes, mais qu'ils ont maintenant cessé.

Les pratiques artistiques amateurs

Les pratiques artistiques qui semblent les plus populaires auprès des jeunes sont la musique, la danse, l'improvisation et le théâtre, et les arts visuels.

Pour la musique, l'étude de Culture Montréal a démontré que de nombreux jeunes de 12 à 34 ans pratiquent un instrument ou chantent. Cependant, les modalités de la pratique varient. Certains ont appris de manière autodidacte, alors que d'autres ont suivi des cours. Certains jouent de la musique uniquement pour eux-mêmes, tandis que d'autres se produisent sur scène et diffusent leurs créations. Certains aimeraient faire carrière dans le domaine, mais d'autres conçoivent la musique uniquement comme un passe-temps. Ces résultats sont corroborés par ce qui est observé dans les maisons de jeunes.

La danse aussi est très populaire, surtout chez les adolescents. Chez les jeunes rencontrés lors de l'étude de Culture Montréal, la danse est surtout pratiquée par les filles âgées de 12 à 24 ans. La danse hip-hop remporte un grand succès, mais elle côtoie le ballet classique.

Deux des trois maisons de jeunes consultées, le Bunker et le CJ, participent à des ligues d'improvisation. Dans les deux cas, environ sept jeunes sont présents de manière régulière à l'activité. Parmi les jeunes rencontrés lors de l'étude de Culture Montréal, plusieurs étudiants du secondaire sont aussi impliqués dans l'improvisation. Ils jouent notamment à l'école ou dans des centres communautaires. Les jeunes du secondaire sont aussi plusieurs à participer à la troupe de théâtre de leur institution d'enseignement.

Enfin, les arts visuels sont assez présents dans la vie des jeunes. Cela s'observe particulièrement chez les 12 à 17 ans de l'étude de Culture Montréal. Plusieurs ont développé des pratiques de création multimédia qui intègrent la photographie, la vidéo, le montage, etc. Ces activités sont réalisées à la maison, sur l'ordinateur personnel ou familial, ou encore à l'école où ils ont accès à des équipements plus perfectionnés. Le dessin est aussi pratiqué par plusieurs, souvent de manière informelle et autodidacte.

LES BARRIÈRES À LA PARTICIPATION CULTURELLE DES JEUNES

Le manque de ressources financières

L'étude de Culture Montréal démontre qu'une barrière importante à la participation culturelle des jeunes est le manque de ressources financières, surtout pour les jeunes de 12 à 24 ans. En

effet, plusieurs jeunes mentionnent qu'ils assisteraient à davantage de spectacles (musique, théâtre ou danse, selon leur préférence) si cela coûtait moins cher.

Considérant que les jeunes n'ont pas les ressources financières suffisantes pour réaliser les sorties culturelles qui les intéressent, la distribution de billets gratuits pour certains spectacles en salle est une voie à explorer. D'ailleurs, les jeunes du CJ ont eu une opportunité intéressante en ce sens. Grâce à un partenariat avec l'organisme Danse-Danse, ils ont pu aller voir gratuitement deux spectacles de danse contemporaine à la Place des arts.

À la lumière de cet exemple, il apparaît qu'un système de distribution de billets gratuits peut être une bonne façon d'encourager la participation culturelle des jeunes et de les initier à des disciplines qu'ils ne connaissent pas. C'est aussi une bonne façon de lutter contre les écarts entre les milieux aisés et défavorisés.

Une initiative belge s'inscrit tout à fait dans cette voie. Article 27 est une association sans but lucratif qui existe depuis 1999 et qui a mis en place un système de distribution de billets de spectacles à prix très réduit : 1,25 €. En 2010, quelque 92 000 entrées à des spectacles ont eu lieu grâce à son action. Les utilisateurs qui bénéficient du service d'Article 27 ont le plein choix des spectacles auxquels ils désirent assister. Il leur suffit de se présenter à la billetterie d'un des partenaires culturels de l'association avec un ticket non nominatif d'Article 27 pour bénéficier du tarif à 1,25 €. Cette volonté de laisser au public défavorisé le choix du spectacle est au cœur de l'action d'Article 27.

Ce modèle peut certainement inspirer des actions pour favoriser l'accès des jeunes Montréalais aux lieux de diffusion. Un système de distribution de billets non nominatifs similaire pourrait être développé afin de permettre aux jeunes qui en ont envie de se rendre dans les lieux de spectacles de le faire, malgré leurs faibles ressources financières. Les organismes qui travaillent auprès des jeunes défavorisés pourraient d'abord être ciblés comme partenaires sociaux, mais le système gagnerait à être étendu aux écoles pour ainsi rejoindre le plus grand nombre de jeunes possible.

Montréal dispose aussi d'une mesure que l'on pourrait adapter aux jeunes : la carte *Accès Montréal*. Vendue au coût de 8 \$ aux résidents de Montréal, elle leur permet d'obtenir des réductions lorsqu'ils participent à des activités chez les partenaires de la carte. Malheureusement, chez les partenaires culturels, les réductions sont souvent applicables uniquement sur le tarif adulte. Il serait intéressant de mettre en place une carte *Accès Montréal – Jeunes*, où les partenaires et les réductions qu'ils offrent seraient spécialement adaptés aux 12 à 30 ans.

Recommandation 14 :

Considérant que le manque de ressources financières est l'une des principales barrières à la participation culturelle des jeunes :

- **créer une carte *Accès Montréal – Jeunes*, dont les tarifs préférentiels et les partenaires seraient spécialement arrimés aux budgets et aux goûts des jeunes;**
- **sur le modèle de l'organisme Article 27, en collaboration avec les producteurs et diffuseurs culturels, mettre sur pied un système de distribution de billets pour permettre à des jeunes d'assister presque gratuitement à des représentations professionnelles en salle.**

CONCLUSION

L'avis démontre que la Ville de Montréal soutient de nombreuses initiatives visant à favoriser l'épanouissement culturel des jeunes montréalais. Toutefois, selon les secteurs, les initiatives s'adressant aux jeunes citoyens et aux jeunes professionnels du milieu de la culture sont inégalement promues.

Les jeunes de 12 à 30 ans font partie intégrante de la vie de la métropole, il est essentiel de s'assurer qu'ils fassent également partie intégrante de la vie de la *métropole culturelle*. Les jeunes professionnels du milieu de la culture sont les gardiens de la vitalité culturelle de demain, tout comme les jeunes citoyens sont également les publics de demain. Néanmoins, avant de penser à ce futur rapproché, il faut considérer que ces forces, les jeunes les représentent aujourd'hui même. Ils créent, ils découvrent de nouvelles disciplines, ils participent à l'image festive de la ville tous les jours.

À titre de métropole culturelle, Montréal doit continuer d'agir pour renforcer la participation culturelle des jeunes. Plusieurs pistes sont maintenant proposées en vue de la réflexion sur les prochains engagements et plans d'action de la Ville en matière de culture.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Que soit inclus dans la politique de développement culturel, lorsqu'elle sera révisée en 2015, un engagement clair à l'égard des jeunes. Cet engagement devra concerner à la fois l'accès aux arts et à la création pour les jeunes citoyens et le soutien aux jeunes professionnels du milieu de la culture.

Recommandation 2 : Considérant que la possibilité de faire la promotion de leurs activités à faible coût est un enjeu important pour les artistes de la relève, les producteurs indépendants et les petits lieux d'art et de spectacles, que la Ville déploie sur son territoire un réseau de modules d'affichage libre. Ces modules devront être particulièrement présents dans les secteurs ayant une haute concentration en lieux de diffusion.

Recommandation 3 : Afin de consolider la présence des artistes de la relève en art public, tel que présenté dans le nouveau cadre d'intervention en art public :

- que soit créée une bourse en art public pour la réalisation d'une œuvre à caractère temporaire et destinée aux artistes émergents ;
- que soient valorisés les événements qui se consacrent à l'art public temporaire, notamment par la création d'un programme qui apportera un soutien financier à ces initiatives.

Recommandation 4 : Afin de permettre à tous les Montréalais, et particulièrement aux jeunes Montréalais, d'apprécier et de s'approprier les œuvres d'art public qu'ils côtoient au quotidien, afin également de valoriser la collection, que le Bureau d'art public se dote d'un programme permanent de médiation en art public. Celle-ci devrait être intégrée aux activités du Bureau d'art public au même titre que la conservation, la documentation et l'acquisition.

Recommandation 5 : Que le réseau Accès culture consolide son action auprès des artistes de la relève, tant sur le plan de la diffusion que de l'incubation. Pour y parvenir :

- qu'il se dote de moyens d'action précis pour faire passer la présence des artistes de la relève de 12 % à 20 % dans les programmations du réseau;
- qu'il adopte une définition claire de la relève artistique;
- qu'il développe un programme de résidence spécialement consacré aux compagnies artistiques de la relève.

Recommandation 6 : Afin de permettre un accès équitable à la culture pour l'ensemble des jeunes Montréalais, que le réseau Accès culture :

- développe une stratégie claire visant à se faire connaître auprès des moins de 30 ans, et ce, dans l'objectif d'augmenter leur présence dans les activités du réseau;
- soutienne l'aménagement de salles de spectacles et de salles d'exposition professionnelles dans les arrondissements qui en sont dépourvus.

Recommandation 7 : Afin de soutenir le risque artistique, la consolidation des artistes et organismes artistiques professionnels de la relève, que le Conseil des arts de Montréal :

- adopte à nouveau la *Mesure d'aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels de la relève de Montréal*;
- maintienne le programme *Soutien aux premières expériences de travail dans des fonctions liées au domaine artistique*;
- maintienne le portail *Artère*.

Recommandation 8 : Dans l'objectif de mieux desservir les clientèles adolescentes, que dans la mesure du possible toutes les bibliothèques se dotent d'un espace voué aux jeunes, tel que réalisé aux bibliothèques du Plateau et du Mile-End. Cet espace, en plus de présenter des ouvrages qui s'adressent à cette tranche d'âge, permettra une appropriation plus souple des lieux et, lorsque possible, offrira des postes informatiques.

Recommandation 9 : Tout comme pour les 6 à 12 ans qui disposent d'une section qui leur est consacrée sur le site Web des bibliothèques, que soit développée une section s'adressant particulièrement à la clientèle adolescente.

Recommandation 10 : Considérant les impacts positifs de cette formation, tant pour les artistes de la relève que pour les organismes qui offrent des activités en loisir culturel, que soit maintenu le programme *Formation pour la relève en loisir culturel*.

Recommandation 11 : Considérant que la culture est une compétence d'arrondissement, que tous les arrondissements se dotent d'une politique culturelle et d'un plan d'action en culture. Tout comme pour la politique *Montréal, métropole culturelle*, ces politiques devront intégrer un engagement concernant à la fois l'accès aux arts et à la création pour les jeunes citoyens, et le soutien aux jeunes professionnels du milieu de la culture.

Recommandation 12 : Afin que le patrimoine puisse contribuer à donner un sens à la ville pour l'ensemble de ses citoyens, développer davantage d'activités de sensibilisation au patrimoine montréalais. Pour susciter plus particulièrement l'intérêt des jeunes, développer des partenariats avec les écoles, maisons de jeunes et autres organismes travaillant auprès de cette population.

Recommandation 13 : Que les outils de communication de la Ville en matière de patrimoine soient actualisés et bonifiés, notamment par l'intégration des possibilités offertes par les technologies mobiles. Plus spécifiquement, une mise à jour des sites Web voués au patrimoine s'impose, de même que la présence sur les réseaux sociaux. L'ensemble de ces actions contribuera à rejoindre les jeunes sur leur propre terrain et à donner une image plus attractive du patrimoine.

Recommandation 14 : Considérant que le manque de ressources financières est l'une des principales barrières à la participation culturelle des jeunes :

- créer une carte *Accès Montréal – Jeunes*, dont les tarifs préférentiels et les partenaires seraient spécialement arrimés aux budgets et aux goûts des jeunes.
- Sur le modèle de l'organisme Article 27, mettre sur pied un système de distribution de billets pour permettre à des jeunes d'assister presque gratuitement à des représentations professionnelles en salle.

cjmtl.com

Visitez-nous

Suivez & partagez



facebook.com/cjmtl



twitter.com/cjmtl

© Conseil jeunesse de Montréal
1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Télécopieur : 514 868-5810

Courriel : cjm@ville.montreal.qc.ca

